

JOURNALS OF THE SENATE

JOURNAUX DU SÉNAT

1st Session, 42nd Parliament 66 Elizabeth II 1^{re} session, 42^e législature 66 Elizabeth II

Nº 109

Wednesday, April 5, 2017

Le mercredi 5 avril 2017

2 p.m.

14 heures

The Honourable GEORGE J. FUREY, Speaker

L'honorable GEORGE J. FUREY, Président

The Members convened were:

Les membres présents sont :

The Honourable Senators

Les honorables sénateurs

Batters Duffy Bellemare Dupuis Bernard Dyck Beyak Eaton Boisvenu Eggleton Boniface Enverga Bovey Forest Fraser Brazeau Carignan Frum Christmas Furev Cools Galvez Cordy Gold Cormier Greene **Dagenais** Griffin Day Harder Dean Hartling Downe Housakos Doyle Jaffer

Joyal Mockler Moncion Kenny Lankin Munson Lovelace Nicholas Neufeld MacDonald Ngo Maltais Ogilvie Manning Oh Marshall Omidvar Martin Pate Marwah Patterson Massicotte Petitclerc Plett McCov McInnis Pratte Raine McIntvre McPhedran Ringuette Mégie Runciman Mercer Saint-Germain Mitchell Seidman

Smith
Stewart Olsen
Tannas
Tardif
Tkachuk
Unger
Verner
Wallin
Watt
Wells
Wetston
White
Woo

Sibbeston

The Members in attendance to business were:

Les membres participant aux travaux sont :

The Honourable Senators

Les honorables sénateurs

*Andrevchuk Dean *Ataullahian Downe Batters Doyle Bellemare Duffy Bernard Dupuis Bevak Dyck Boisvenu Eaton Boniface Eggleton Enverga Bovey Brazeau Forest Fraser Carignan Christmas Frum Cools Furev Cordy Galvez Gold Cormier Dagenais Greene *Dawson Griffin Harder Day

Hartling McPhedran Housakos Mégie *Hubley Mercer Mitchell Jaffer Joyal Mockler Kenny Moncion Lankin Munson Lovelace Nicholas Neufeld MacDonald Ngo Maltais Ogilvie Manning Oh Marshall Omidvar Martin Pate Marwah Patterson Petitclerc Massicotte McCoy Plett McInnis Pratte McIntyre Raine

Runciman Saint-Germain Seidman Sibbeston Smith Stewart Olsen Tannas Tardif Tkachuk Unger Verner Wallin Watt Wells Wetston White Woo

Ringuette

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the *Senators Attendance Policy*.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la *Politique relative* à la présence des sénateurs.

Published by the Senate

Publié par le Sénat

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

ROUTINE PROCEEDINGS

Presenting or Tabling Reports from Committees

The Honourable Senator Jaffer presented the following:

Wednesday, April 5, 2017

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

EIGHTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-233, An Act to amend the Customs Act and the Immigration and Refugee Protection Act (presentation and reporting requirements), has, in obedience to the order of reference of February 1, 2017, examined the said bill and now reports the same with the following amendments:

- 1. Clause 2, pages 1 and 2:
 - (a) On page 1, replace lines 11 to 22 with the following:
 - "(a) a person who enters Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada on board a conveyance directly from outside Canada and then leaves Canada on board the conveyance, as long as the person was continuously on board that conveyance while in Canada and
 - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the person did not land in Canada and the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while in Canadian waters, including the inland waters, or
 - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while in Canada; and
 - **(b)** a person who leaves Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada on board a conveyance and then re-enters Canada on board the conveyance, as long as the person was continuously on board that conveyance while outside Canada and

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

Présentation ou dépôt de rapports de comités

L'honorable sénatrice Jaffer présente ce qui suit :

Le mercredi 5 avril 2017

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-233, Loi modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (obligation de présentation et de déclaration), a, conformément à l'ordre de renvoi du 1^{er} février 2017, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les modifications suivantes :

- 1. Article 2, pages 1 et 2:
 - a) À la page 1, remplacer les lignes 12 à 23 par ce qui
 - « a) les personnes qui, à bord d'un moyen de transport, entrent, directement depuis l'extérieur du Canada, dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou dans l'espace aérien du Canada et qui quittent ensuite le Canada à bord de ce moyen de transport, tant qu'elles sont demeurées à bord du moyen de transport alors qu'il se trouvait au Canada et :
 - (i) qu'elles n'ont pas mis pied au Canada et, s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, que celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes,
 - (ii) s'agissant d'un aéronef, que celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait au Canada;
 - b) les personnes qui, à bord d'un moyen de transport, quittent les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou l'espace aérien du Canada, et qui entrent ensuite à nouveau au Canada à bord de ce moyen de transport, tant qu'elles sont demeurées à bord du moyen de transport alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada et :

- (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the person did not land outside Canada and the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while outside Canada, or
- (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while outside Canada."; and
- (b) on page 2, delete lines 1 to 16.
- 2. Clause 3, pages 2 and 3:
 - (a) On page 2, replace lines 22 to 43 with the following:
 - "(a) that enters Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada directly from outside Canada and then leaves Canada, as long as
 - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while in Canadian waters, including the inland waters, or
 - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while in Canada; or
 - **(b)** that leaves Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada and then re-enters Canada, as long as
 - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while outside Canada, or
 - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while outside Canada."; and
 - (b) on page 3, delete lines 1 to 4.
- 3. *Clause 4, page 3*:
 - (a) Replace line 14 with the following:

"tion 11(5) or 12(5); or"; and

(b) replace lines 17 and 18 with the following:

"and 12(5) and prescribing the circumstances under which a conveyance or a class thereof".

- (i) qu'elles n'ont pas mis pied à l'extérieur du Canada et, s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, que celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada,
- (ii) s'agissant d'un aéronef, que celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada.»;
- b) à la page 2, supprimer les lignes 1 à 16.
- 2. Article 3, pages 2 et 3:
 - a) À la page 2, remplacer les lignes 23 à 43 par ce qui suit :
 - « a) entre, directement depuis l'extérieur du Canada, dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou dans l'espace aérien du Canada et quitte ensuite le Canada, tant que :
 - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes,
 - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait au Canada;
 - b) quitte les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou l'espace aérien du Canada, et entre ensuite à nouveau au Canada, tant que :
 - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada,
 - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada. »;
 - b) à la page 3, supprimer les lignes 1 à 5.
- 3. Article 4, page 3:
 - a) Remplacer la ligne 16 par ce qui suit :

« malgré les paragraphes 11(5) ou 12(5) »;

b) remplacer les lignes 18 à 23 par ce qui suit :

« autre moyen de transport » pour l'application des paragraphes 11(5) et 12(5) ainsi que prévoir les circonstances dans lesquelles un moyen de transport ou une catégorie de moyens de transport établit un tel contact. ».

- 4. *Clause 5, page 3:*
 - (a) Replace line 20 with the following:
 - "5 (1) Subsection 18(1) of the Immigration and"; and
 - (b) add the following after line 27:
 - "(2) Section 18 of the Act is amended by adding the following after subsection (2):
 - "(3) Even though a person seeking to enter Canada is not, in accordance with regulations made under subsection 26(2), required to appear for an examination, an officer may require the person to do so.".
- 5. *Clause 7, page 4:*
 - (a) Replace line 6 with the following:
 - "95(1) to (2) of the Customs Act are replaced"; and
 - (b) replace lines 8 to 37 with the following:
 - "95 (1) Subject to subsection (1.1) and regulations made under paragraph (2)(a), all goods that are exported shall be reported at any prescribed time and place and in any prescribed manner.
 - (1.1) Subject to regulations made under paragraphs (2)(c) and (d), subsection (1) does not apply in respect of goods on board a conveyance
 - (a) that enters Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada directly from outside Canada and then leaves Canada, as long as
 - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while in Canadian waters, including the inland waters, or
 - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while in Canada; or
 - **(b)** that leaves Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada and then re-enters Canada, as long as
 - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while outside Canada, or
 - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while outside Canada.
 - (1.2) However, an officer may require that goods that are exempted under subsection (1.1) or regulations made under paragraph (2)(a) be reported under subsection (1).

- 4. Article 5, page 3:
 - a) Remplacer la ligne 24 par ce qui suit :
 - « 5 (1) Le paragraphe 18(1) de la *Loi sur l'immigra*»;
 - b) ajouter, après la ligne 30, ce qui suit :
 - « (2) L'article 18 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (2), de ce qui suit :
 - (3) L'agent peut exiger de la personne qui cherche à entrer au Canada et qui n'est pas tenue, conformément aux règlements pris en vertu du paragraphe 26(2), de se soumettre au contrôle, qu'elle s'y soumette. ».
- 5. Article 7, page 4:
 - a) Remplacer la ligne 6 par ce qui suit :
 - « en vigueur, les paragraphes 95(1) à (2) de la »;
 - b) remplacer les lignes 9 à 36 par ce qui suit :
 - « 95 (1) Sous réserve du paragraphe (1.1) et des règlements pris en vertu de l'alinéa (2)a), toutes les marchandises exportées doivent être déclarées selon les modalités réglementaires de temps, de lieu et de forme.
 - (1.1) Sous réserve des règlements pris en vertu des alinéas (2)c) et d), le paragraphe (1) ne s'applique pas aux marchandises se trouvant à bord d'un moyen de transport qui :
 - a) entre, directement depuis l'extérieur du Canada, dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou dans l'espace aérien du Canada et quitte ensuite le Canada, tant que :
 - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes,
 - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait au Canada;
 - **b)** quitte les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou l'espace aérien du Canada, et entre ensuite à nouveau au Canada, tant que,
 - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada,
 - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada.
 - (1.2) Toutefois, l'agent peut exiger que des marchandises soient déclarées en application du paragraphe (1), même si celles-ci sont exemptées au titre du paragraphe (1.1) ou des règlements pris en vertu de l'alinéa (2)a).

- (2) The Governor in Council may make regulations
 - (a) prescribing the classes of goods that are exempted from the requirements of subsection (1) and the circumstances in which any of those classes of goods are not so exempted;
 - **(b)** prescribing the classes of persons who are required to report goods under subsection (1) and the circumstances in which they are so required;
 - (c) prescribing the circumstances in which goods, or classes of goods, on board a conveyance, or a class of conveyances, are required to be reported despite subsection (1.1); and
 - (d) defining the expression "make contact with another conveyance" for the purposes of subsection (1.1) and prescribing the circumstances in which a conveyance or class of conveyances makes contact with another conveyance.".

Respectfully submitted,

(2) Le gouverneur en conseil peut, par règlement :

- a) désigner les catégories de marchandises qui sont exemptées des exigences du paragraphe (1) et déterminer les circonstances dans lesquelles certaines de ces catégories ne sont pas exemptées;
- b) désigner les catégories de personnes qui sont tenues de déclarer des marchandises en application du paragraphe (1) et prévoir les circonstances dans lesquelles elles sont tenues de le faire;
- c) prévoir les circonstances dans lesquelles des marchandises ou des catégories de marchandises qui se trouvent à bord de moyens de transport, ou de catégories de ceux-ci, doivent être déclarées malgré le paragraphe (1.1);
- d) définir l'expression « établir un contact avec un autre moyen de transport » pour l'application du paragraphe (1.1) ainsi que prévoir les circonstances dans lesquelles un moyen de transport ou une catégorie de moyens de transport établit un tel contact. ».

Respectueusement soumis,

La vice-présidente,

MOBINA S.B. JAFFER

Deputy Chair

The Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Cordy, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénatrice Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénatrice Cordy, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

QUESTION PERIOD

The Senate proceeded to Question Period.

DELAYED ANSWERS

Pursuant to rule 4-10(2), the Honourable Senator Harder, P.C., tabled the following:

Reply to Question No. 19, dated October 25, 2016, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator Downe, respecting senior management positions in Veterans Affairs Canada (VAC) which are not located at VAC National Headquarters in Charlottetown, Prince Edward Island.—Sessional Paper No. 1/42-1015S.

Reply to Question No. 35, dated December 14, 2016, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator Carignan, P.C., respecting Syrian refugees.
—Sessional Paper No. 1/42-1016S.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le Sénat procède à la période des questions.

RÉPONSES DIFFÉRÉES

Conformément à l'article 4-10(2) du Règlement, l'honorable sénateur Harder, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit :

Réponse à la question nº 19, en date du 25 octobre 2016, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des préavis* au nom de l'honorable sénateur Downe, concernant les postes de haute direction d'Anciens Combattants Canada (ACC) qui ne sont pas situés à l'Administration centrale d'ACC, à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard.—Document parlementaire nº 1/42-1015S.

Réponse à la question nº 35, en date du 14 décembre 2016, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des préavis* au nom de l'honorable sénateur Carignan, C.P., concernant les réfugiés syriens.—Document parlementaire nº 1/42-1016S.

Reply to Question No. 39, dated January 31, 2017, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator Griffin, respecting Parks Canada—Phoenix system.—Sessional Paper No. 1/42-1017S.

Reply to Question No. 41, dated February 14, 2017, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator Downe, respecting goods in transit.—Sessional Paper No. 1/42-1018S.

Reply to Question No. 43, dated March 8, 2017, appearing on the *Order Paper and Notice Paper* in the name of the Honourable Senator Downe, respecting the Gordie Howe International Bridge.—Sessional Paper No. 1/42-1019S.

ORDERS OF THE DAY GOVERNMENT BUSINESS

Bills - Third Reading

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Bellemare, seconded by the Honourable Senator Harder, P.C., for the third reading of Bill C-4, An Act to amend the Canada Labour Code, the Parliamentary Employment and Staff Relations Act, the Public Service Labour Relations Act and the Income Tax Act

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Tannas, seconded by the Honourable Senator Unger:

That Bill C-4 be not now read a third time, but that it be amended:

- (a) by deleting clause 1, on page 1;
- (b) by deleting clause 2, on pages 1 and 2;
- (c) by deleting clause 3, on page 2;
- (d) in clause 4,
 - (i) on page 2, by replacing lines 30 to 36 with the following:

"4 Section 39 of the *Canada Labour Code* is replaced by the following:

- **39 (1)** If, on receipt of an application for an order made under subsection 38(1) or (3) in respect of a bargaining agent for a bargaining unit, the Board is", and
- (ii) on page 3, by replacing line 1 with the following:

"satisfied, on the basis of the results of a secret ballot representation vote, that a majority of the employees in the bargain-";

- (e) by deleting clause 5, on page 3;
- (f) by deleting clause 6, on page 4;
- (g) by deleting clause 7, on pages 4 and 5;

Réponse à la question nº 39, en date du 31 janvier 2017, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des préavis* au nom de l'honorable sénatrice Griffin, concernant Parcs Canada—système Phénix.—Document parlementaire nº 1/42-1017S.

Réponse à la question nº 41, en date du 14 février 2017, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des préavis* au nom de l'honorable sénateur Downe, concernant les marchandises en transit.—Document parlementaire nº 1/42-1018S.

Réponse à la question nº 43, en date du 8 mars 2017, inscrite au *Feuilleton et Feuilleton des préavis* au nom de l'honorable sénateur Downe, concernant le pont international Gordie-Howe.

—Document parlementaire nº 1/42-1019S.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi - Troisième lecture

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Bellemare, appuyée par l'honorable sénateur Harder, C.P., tendant à la troisième lecture du projet de loi C-4, Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi sur les relations de travail au Parlement, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et la Loi de l'impôt sur le revenu.

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Tannas, appuyé par l'honorable sénatrice Unger,

Que le projet de loi C-4 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié :

- a) par suppression de l'article 1, à la page 1;
- b) par suppression de l'article 2, aux pages 1 et 2;
- c) par suppression de l'article 3, à la page 2;
- d) à l'article 4, à la page 2, par substitution, aux lignes 26 à 30, de ce qui suit :

« 4 L'article 39 du *Code canadien du travail* est remplacé par ce qui suit :

39 (1) S'il est convaincu, sur le fondement des résultats d'un scrutin de représentation secret, que la majorité des »;

- e) par suppression de l'article 5, à la page 3;
- f) par suppression de l'article 6, à la page 4;
- g) par suppression de l'article 7, aux pages 4 et 5;

(h) on page 5, by adding after the heading "Public Service Labour Relations Act" after clause 7, the following:

"7.1 Paragraph 39(d) of the *Public Service Labour Relations Act* is replaced by the following:

- (d) the authority vested in a council of employee organizations that is to be considered the appropriate authority within the meaning of paragraph 64(1.1)(c);";
- (i) by deleting clause 8, on pages 5 and 6;
- (j) by deleting clauses 9 to 11, on page 6;
- (k) on page 6, by adding after line 35 the following:

"11.1 Subsection 100(1) of the Act is replaced by the following:

- 100 (1) The Board must revoke the certification of a council of employee organizations that has been certified as a bargaining agent if the Board is satisfied, on application by the employer or an employee organization that forms or has formed part of the council, that the council no longer meets the condition for certification set out in paragraph 64(1.1)(c) for a council of employee organizations.";
- (1) by deleting clauses 14 and 15, on page 7; and
- (m) by deleting clause 16, on pages 7 and 8.

After debate,

The Honourable Senator Ringuette moved, seconded by the Honourable Senator Woo, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

0 0 0

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Omidvar, seconded by the Honourable Senator Gagné, for the third reading of Bill C-6, An Act to amend the Citizenship Act and to make consequential amendments to another Act, as amended.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Griffin moved, seconded by the Honourable Senator Dean:

That Bill C-6, as amended, be not now read a third time, but that it be further amended in clause 1, on page 2,

- (a) by replacing line 4 with the following:
 - "(d) if under 60 years of age at the date of his or her ap-"; and
- (b) by replacing line 7 with the following:
- "(e) if under 60 years of age at the date of his or her ap-". Debate.

h) à la page 5, par adjonction, après l'intertitre « Loi sur les relations de travail dans la fonction publique » suivant l'article 7, de ce qui suit :

« 7.1 L'alinéa 39d) de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* est remplacé par ce qui suit :

- d) l'autorité dévolue à tout regroupement d'organisations syndicales ayant valeur d'autorité suffisante au sens de l'alinéa 64(1.1)c); »;
- i) par suppression de l'article 8, aux pages 5 et 6;
- j) par suppression des articles 9 à 11, à la page 6;
- k) à la page 6, par adjonction, après la ligne 30, de ce qui suit :

$\ll 11.1\ Le$ paragraphe 100(1) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

- **100 (1)** À la demande de l'employeur ou de toute organisation syndicale faisant ou ayant fait partie d'un regroupement accrédité comme agent négociateur, la Commission révoque l'accréditation de celui-ci si elle arrive à la conclusion qu'il ne remplit plus les conditions d'accréditation fixées par l'alinéa 64(1.1)c) »;
- l) par suppression des articles 14 et 15, à la page 7;
- m) par suppression de l'article 16, aux pages 7 et 8.

Après débat,

L'honorable sénatrice Ringuette propose, appuyée par l'honorable sénateur Woo, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

0 0 0

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Omidvar, appuyée par l'honorable sénatrice Gagné, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-6, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et une autre loi en conséquence, tel que modifié.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénatrice Griffin propose, appuyée par l'honorable sénateur Dean,

Que le projet de loi C-6, tel que modifié, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié, à l'article 1, à la page 2,

- a) par substitution, à la ligne 4 de ce qui suit :
 - « d) si elle a moins de 60 ans à la date de sa demande, a »;
- b) par substitution, à la ligne 7, de ce qui suit :
 - « e) si elle a moins de 60 ans à la date de sa demande, ».

Débat.

ADJOURNMENT

At 4 p.m., pursuant to the order adopted by the Senate on February 4, 2016, the Senate adjourned until 1:30 p.m., tomorrow.

DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Copy of indemnity agreements, pursuant to the *Nuclear Liability and Compensation Act*, S.C. 2015, c. 4, s. 120 « 31(4)».
—Sessional Paper No. 1/42-1014.

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5 and to the Order of the Senate of December 7, 2016

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

The Honourable Senator Doyle was added to the membership (*April 5, 2017*).

The Honourable Senator Beyak was removed from the membership of the committee, substitution pending (*April 5, 2017*).

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The Honourable Senator Carignan, P.C., replaced the Honourable Senator Smith (*April 5, 2017*).

Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Enverga (*April 5, 2017*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Runciman (April 5, 2017).

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The Honourable Senator Christmas replaced the Honourable Senator Sinclair (*April 5*, 2017).

Standing Senate Committee on National Finance

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Andreychuk (*April 5, 2017*).

The Honourable Senator Andreychuk replaced the Honourable Senator Tannas (*April 4, 2017*).

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 heures, conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 4 février 2016, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Copies d'accords d'indemnisation, conformément à la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire*, L.C. 2015, ch. 4, art. 120 « 31(4) ».—Document parlementaire nº 1/42-1014.

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

L'honorable sénateur Doyle a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 5 avril 2017*).

L'honorable sénatrice Beyak a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 5 avril 2017).

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

L'honorable sénateur Carignan, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Smith (*le 5 avril 2017*).

Comité sénatorial permanent des pêches et des océans

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 5 avril 2017*).

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 5 avril 2017*).

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénateur Christmas a remplacé l'honorable sénateur Sinclair (*le 5 avril 2017*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorable sénatrice Raine a remplacé l'honorable sénatrice Andreychuk (*le 5 avril 2017*).

L'honorable sénatrice Andreychuk a remplacé l'honorable sénateur Tannas (le 4 avril 2017).

Standing Senate Communications Committee on **Transport** and Comité sénatorial permanent des transports et des communications

The Honourable Senator Beyak was added to the membership

(April 5, 2017).

The Honourable Senator Doyle was removed from the membership of the committee, substitution pending (April 5, 2017).

L'honorable sénatrice Beyak a été ajoutée à la liste des membres du comité (le 5 avril 2017).

L'honorable sénateur Doyle a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 5 avril 2017).